

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Bilan des cessions et acquisitions foncières 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°**2025/055**

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDEJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL,
M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND
Mme BENLAHMAR
M. GODARD
M. KEBABTCHIEFF
Mme LAMBERT

(pouvoir à Mme DEHAS)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à M. CARON)

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

(pouvoir à Mme DE CARLI)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : **01/04/2025**
Publiée le : **02/04/2025**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2024

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

VU la décision municipale n°2024/050 du 5 février 2024 portant exercice du droit de préemption urbain de la commune sur un bien à usage d'habitation sus 114 rue du Dix Huit Juin, cadastré section AR n° 379, à Ermont (95120) ;

VU la délibération n°2023/171 du Conseil municipal du 17 novembre 2023, portant acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 706p sise place de la Grande Tour ;

VU la délibération n°2024/021 du Conseil municipal du 15 mars 2024 portant acquisition du bien sis 14 rue de la République, parcelle cadastrée section AR n°1 ;

VU la délibération n°2024/004 du Conseil municipal du 24 janvier 2024 portant acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 437, rue du Cosmos et la délibération n° 2024/088 du Conseil Municipal du 28 juin 2024, portant modification de la délibération n° 2024/004 ;

VU la délibération n°2024/086 du Conseil municipal du 28 juin 2024 portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 1 rue Anatole France ;

VU la délibération n° 2024/185 du Conseil municipal du 6 décembre 2024, portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 49 rue Anatole France ;

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions dressé par le Maire pour l'année 2024, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de céder et d'acquérir les différents biens immobiliers susvisés dont l'utilité et les objectifs recherchés pour chacun d'eux sont respectivement spécifiés dans chacune des délibérations susvisées ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter en Conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2024 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la Commune.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

ACQUISITIONS 2024

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de l'acquisition	Conditions administratives
Pavillon et terrain	114 rue du 18 Juin	AR 379	299 000 euros	Décision n° 2024/050 Acte signé le 19/03/2024
Emprises espaces verts et cheminements	rue de la Grande Tour	AB 861	1 euro	Délibération 2023/171 Acte signé le 06/05/2024
Pavillon à usage de cabinets médicaux	14 rue de la République	AE n°1	592 000 euros	Délibération 2024/021 Acte signé le 03/06/2024
Emprise de voiries	Rue du Cosmos	AP 437	1 euro	Délibération 2024/04 et 2024/088 Acte signé le 26/07/2024



Vu pour être annexé à
délibération n° 2024/050 du 18/03/2025
ERMONT le 01/04/2025
Le Maire,



CESSIONS 2024

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de cession	Conditions administratives
Logement	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 13,45 – 50,96 m ²	180 000 euros	Délibération 2024/086 Acte signé le 26/07/2024
Cession d'un pavillon et terrain	49 rue Anatole France	AO 750	325 000 euros	Délibération 2024/185 Acte signé le 20/12/2024